

# Comment participer à la vie de la communauté ISEN

## LES CONTRIBUTIONS POSSIBLES

- **Rester "visible" et joignable**

Profil à jour dans le Répertoire (coordonnées), géré dans le respect du RGPD par l'association. Connectez-vous sur le site de l'AI ISEN : <https://www.aiisen.org/> (voir verso)

- **Porter l'identité et le diplôme ISEN**

Interactivement (distanciel ou présentiel) et dans différents contextes (écoles, journées portes ouvertes, lycées, salons...)

Dans la "galerie" de portraits : sur AI Contact, le site, les réseaux sociaux, Youtube

Pour toute proposition ou question : [contact@aiisen.org](mailto:contact@aiisen.org)

- **Echanger des opportunités aux Alumni et/ou aux élèves-ingénieurs**

Alimenter la communauté ISEN, et, en retour, identifier des compétences clés pour son entreprise, son équipe...

Via la rubrique "Espace emploi" du site : <https://www.aiisen.org/espace-emploi-347>

- **Témoigner, présenter son métier, son parcours, une technologie**

Présence sur les réseaux sociaux, sa carte de visite... en participant à des enquêtes (IESF, CGE).

Vous pouvez par exemple identifier l'ISEN dans votre parcours d'études sur [LinkedIn](#).

- **Participer à la vie pédagogique des écoles ISEN**

Interventions en cours, conférences métiers, participation à des jurys, mentoring...

Via [contact@aiisen.org](mailto:contact@aiisen.org)

## VOUS POUVEZ AUSSI

### Accompagner individuellement un membre de la communauté ISEN

Mentoring des élèves-ingénieurs, tutorat des apprentis, accompagnement d'un ingénieur en reconversion professionnelle...

### Renforcer les équipes AI ISEN

Outre les contributions épisodiques d'un nombre significatif d'ingénieurs, vous pouvez choisir de vous investir davantage dans le fonctionnement de VOTRE association, en fonction de votre disponibilité.

Nous contacter : [alumni@aiisen.org](mailto:alumni@aiisen.org)

TOUTES CES ACTIONS PEUVENT MOBILISER DE NOMBREUX INGÉNIEURS (DE PRÉFÉRENCE PROCHES DES ÉLÈVES-INGÉNIEURS). ELLES NE DEMANDENT QUE QUELQUES HEURES PAR AN, À QUELQUES HEURES PAR MOIS